

NATIONS UNIES

Assemblée  générale

QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION

7e séance

tenue le

mercredi 7 octobre 1992

à 15 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : Mlle DIOP (Sénégal)
(Vice-Présidente)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.7
26 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. PRONK (Pays-Bas) dit que l'émergence de nouvelles tendances, comme l'affaiblissement des Etats nations en raison de l'accroissement des mouvements de capitaux incontrôlés dans le domaine monétaire seulement, sans rapport avec les investissements productifs, et les conflits qui surgissent à l'intérieur des pays, entraînant de graves conséquences sur les plans social et économique, ont rendu d'autant plus urgente la nécessité d'élargir à nouveau l'ordre du jour de la communauté mondiale en matière de développement. Les libéralisations économiques et politiques ne se produisent pas toujours simultanément et l'émancipation sociale des groupes ethniques par les autorités centrales puissantes a déclenché des forces essentiellement égocentriques. On peut décrire les années 90 comme étant une période de transition. La transition prendra du temps et exigera une nouvelle approche du développement, une augmentation des ressources et une réforme des institutions. Il faut reconnaître que les conflits au sein des sociétés sont non seulement normaux mais inhérents au processus de développement lui-même et qu'aucune paix durable ne peut être instaurée sans que soit établi un équilibre entre les objectifs sociaux et économiques, d'une part, et les objectifs politiques et en matière de sécurité, de l'autre.

2. Les nations qui ont opté à la fois pour la démocratie politique et l'économie de marché examinent maintenant les avantages d'une approche "descendante" du développement économique qui a suscité une croissance rapide et relégué à l'arrière-plan les questions d'égalité et de démocratie, par comparaison avec l'approche "ascendante" qui permet à la population de participer sur un pied d'égalité au processus de développement dès les premiers stades. L'ONU peut favoriser le dialogue sur la signification réelle du développement humain dans une société mondiale en rapide évolution, tout en encourageant la transition. Toutefois, les transitions exigent des ressources, tout comme les secours, la réinstallation des réfugiés et la reconstruction de l'infrastructure, préalables du développement économique.

3. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont décidé que des ressources nouvelles et additionnelles substantielles seraient fournies afin d'assurer la mise en oeuvre rapide et effective du programme Action 21. De l'avis de la délégation néerlandaise, les pays industrialisés devraient décider de procéder à une reconstitution importante des réserves de l'Association internationale de développement (IDA), institution la mieux à même d'aider les pays les plus pauvres à sortir de l'abjecte pauvreté et de la misère, et à progresser vers la réforme économique et le développement. Ensuite, les pays devraient verser à l'IDA un montant substantiel au titre de la protection de l'environnement, afin de montrer leur volonté de mettre en oeuvre ce qui a été convenu à Rio. La délégation néerlandaise a été déçue par la réticence manifestée par les participants à la récente réunion annuelle de la Banque mondiale et surprise par la tendance à considérer les contributions au profit de la Terre comme volontaires. L'idée d'une telle mesure ne devait pas être nécessairement limitée à l'IDA. Si l'on décidait de constituer des réserves au titre de la protection de l'environnement au sein des banques et des fonds de développement régionaux, et même auprès du

(M. Pronk, Pays-Bas)

Fonds européen de développement de la Communauté européenne, les mesures prises et priorités établies par les pays en développement dans le domaine de l'environnement, sur la base d'Action 21, recevraient l'attention qu'elles méritent sur le plan multilatéral, dans le domaine financier. Le consensus s'était fait également sur l'idée que, restructuré de manière appropriée, le Fonds pour la protection de l'environnement serait le mécanisme le plus approprié pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des mesures prises pour faire face aux problèmes écologiques de caractère mondial. A ce sujet il faudrait accroître les ressources du Fonds à un niveau comparable à celui des réserves de l'IDA, car seul un fonds disposant de telles ressources peut s'attaquer sérieusement aux problèmes immenses dans ce domaine.

4. Des mesures de grande ampleur devront être prises afin d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs problèmes d'endettement. Bien que le Club de Paris ait pris en décembre 1991 de nouvelles mesures de réduction de la dette, la récente décision d'inclure une option commerciale, et par conséquent sans conditions de faveur, dans les Modalités de la Trinité, affectera en fait les possibilités de réduire la dette des pays les plus pauvres et les moins avancés.

5. La Conférence de Rio a donné des résultats suffisamment importants pour que le Gouvernement néerlandais maintienne son offre de fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles, à concurrence de 0,1 % du revenu national net, en plus de son APD. Cette offre est toutefois liée au nombre et à la nature des engagements pris par les autres pays d'augmenter les ressources additionnelles. Notant que la Communauté européenne a proposé de verser une contribution initiale de 3 milliards d'ECUS, M. Pronk dit espérer qu'une grande partie de ce montant serait versée au titre des ressources nouvelles et additionnelles.

6. Il fallait examiner la disponibilité des ressources nouvelles et additionnelles pour le développement durable, non seulement du point de vue de leur volume et de leur nature mais aussi de leur répartition. Une nouvelle approche du développement pourrait également exiger une définition nouvelle de l'aide au développement et être élargie afin d'inclure le financement des programmes de paix et de sécurité exécutés par l'ONU dans les pays en développement. Les donateurs et les bénéficiaires devraient pouvoir participer à l'examen et au contrôle de l'aide internationale, ce qui est l'une des principales raisons de la création d'une Commission de haut niveau sur le développement durable. Celle-ci devrait être l'institution principale chargée de contrôler et d'examiner la mise en oeuvre d'Action 21 et la disponibilité des ressources nécessaires à cette fin.

7. M. MAHMOUD (Liban) dit qu'il faut trouver des solutions aux fléaux du sous-développement, de la pauvreté et de l'ignorance qui mettent en péril la paix et la stabilité internationales. La volonté politique est indispensable au succès d'une telle entreprise. Toutes les nations doivent s'efforcer de prévenir toute confrontation entre le Nord et le Sud car l'expérience a prouvé qu'on ne réglait pas les problèmes de l'humanité par l'affrontement.

8. Des efforts concertés doivent être déployés pour aider les pays les moins avancés à remédier aux insuffisances de leurs structures économiques et parvenir à une croissance durable. A cet égard, les résultats de la CNUED représentent

(M. Mahmoud, Liban)

un investissement important dans l'avenir de l'humanité. La Commission du développement durable envisagée devrait jouer un rôle primordial dans le contrôle de l'application des divers programmes mis en oeuvre dans les pays développés et les pays en développement.

9. La nécessité de renforcer la coopération régionale devient évidente; cette coopération, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'énergie, des ressources naturelles et des communications, pourrait contribuer pour une large part à promouvoir la croissance durable dans de nombreux pays. Les commissions économiques et sociales régionales pourraient jouer un rôle constructif dans cet effort.

10. La restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes occupent une place importante dans l'ordre du jour de la Commission. Il est urgent d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de l'Organisation si l'on veut relever les défis qui se présentent.

11. Mlle Diop (Sénégal), Vice-Présidente, prend la présidence.

12. M. KALPAGE (Sri Lanka) dit que la Commission devrait d'urgence concentrer son attention sur deux tâches fondamentales : l'éradication de la pauvreté et la garantie de l'avenir de la planète. Dans les deux cas, la communauté internationale devra s'efforcer d'établir l'équilibre entre développement et environnement. La coopération internationale et l'élaboration de politiques intérieures clairvoyantes sont indispensables au maintien de cet équilibre.

13. Le développement constitue la tâche la plus urgente. Un consensus semble se dégager sur un nouveau type de développement, à savoir le développement durable. Toutefois, les pays en développement ne disposent pas des ressources financières et de la technologie nécessaires pour atteindre cet objectif. Il est de l'intérêt de la communauté mondiale de les aider dans cette tâche. A ce sujet, la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement est à la fois opportune et appropriée.

14. Le monde devient de plus en plus interdépendant en cette période d'après-guerre froide; il ne faut pas laisser les nouvelles rivalités compromettre cette tendance. Les défis que devront relever les pays en développement deviendront probablement encore plus redoutables du fait des changements radicaux survenus dans la structure de l'économie mondiale. Ces pays s'inquiètent de ce que l'attention se détournera des problèmes urgents de développement, que les ressources seront réaffectées ailleurs et que les marchés des produits de base demeureront déprimés.

15. Si l'écart entre le Nord et le Sud persiste, il compromettra la paix et la stabilité mondiales et menacera le consensus indispensable à un développement durable à l'échelle mondiale. En conséquence, la délégation sri-lankaise demande l'élimination du protectionnisme, du commerce dirigé et de l'unilatéralisme.

16. Il est indispensable d'améliorer le dialogue Nord-Sud afin de promouvoir la croissance économique dans le Sud et dans le reste du monde; le préalable d'une telle amélioration est l'attachement résolu de la communauté internationale au

(M. Kalpaqué, Sri Lanka)

droit au développement et aux principes d'égalité et de justice. Ces principes devraient s'appliquer de manière uniforme. A ce sujet, l'intervenant exprime l'espoir qu'un effort réel sera fait afin de mener à leur terme les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et souligne qu'il faut renforcer la CNUCED si l'on veut qu'elle joue un rôle plus actif dans le commerce international.

17. S'il est important d'accroître l'assistance, les pays en développement ne peuvent continuer à compter sur elle seule; à long terme, les échanges commerciaux et l'autosuffisance devront se substituer à elle. Dans le contexte de l'indépendance économique, la coopération Sud-Sud revêt une très grande importance.

18. En ce qui concerne la coopération régionale en Asie du Sud, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) a pris de nombreuses initiatives importantes en vue d'accélérer la croissance de ses Etats membres. Elle a notamment décidé de mettre en place une commission autonome de l'Asie du Sud chargée de la lutte contre la pauvreté et d'instituer un régime préférentiel d'échanges de l'ASACR, en vue de promouvoir le commerce et les échanges entre ses membres; elle a également commencé une étude sur les effets des changements du climat mondial sur le milieu naturel et de la région.

19. Pour que les décisions et résolutions des Nations Unies ayant pour objet le développement économique soient suivies d'effet, il faudra que les Etats Membres s'engagent réellement à réaliser cet objectif, que les flux de ressources entre pays développés et pays en développement s'inversent et que l'Organisation des Nations Unies joue un plus grand rôle, inspiré des principes d'universalité, d'égalité souveraine des Etats Membres, de démocratie et de transparence.

20. M. TINT SWE (Myanmar) dit qu'il ne pourra y avoir de paix durable tant que la majorité de la population mondiale vivra dans le sous-développement et la misère noire. La communauté internationale doit, sans plus attendre, déployer des efforts concertés en vue de relancer l'économie et de stimuler la croissance, en particulier dans les pays en développement. Le nouvel ordre économique mondial devra également offrir une plus grande égalité de chances à tous les pays. Seul un système d'échanges multilatéraux puissant, ouvert et non discriminatoire pourra favoriser la croissance du commerce international et contribuer à la prospérité générale. Il est donc primordial que les négociations multilatérales d'Uruguay sur le commerce aboutissent rapidement. Un autre facteur important du redressement de l'économie mondiale est la coordination efficace des politiques macro-économiques - notamment celles des pays développés - compte tenu de l'influence directe qu'elles exercent sur l'économie mondiale.

21. La situation économique des pays les moins avancés continue de se détériorer. La plupart de ces pays ont des taux de croissance négatifs depuis plus de 10 ans et un grand nombre d'entre eux appliquent des réformes économiques radicales dont le coût social est souvent élevé. La communauté internationale doit jouer son rôle en respectant son engagement d'appliquer intégralement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

(M. Tint Swe, Myanmar)

22. Il est important de faire fond sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de les affermir. La communauté internationale dispose maintenant d'un cadre général permettant d'établir un nouveau partenariat au niveau mondial en vue d'atteindre le développement durable, et il est essentiel, pour atteindre ce but, que les pays en développement disposent des ressources supplémentaires nécessaires à l'application d'Agenda 21. En outre, il convient d'introduire, à des conditions de faveur, des techniques écologiquement rationnelles dans les pays en développement.

23. La Commission du développement durable a été le premier mécanisme intergouvernemental recommandé par la Conférence pour appliquer ses décisions. La délégation du Myanmar participera activement aux efforts déployés par la Deuxième Commission pour mettre au point les modalités de fonctionnement et les structures de la Commission.

24. La Conférence a réaffirmé que les pays pouvaient disposer souverainement de leurs ressources naturelles pour réaliser leurs objectifs et priorités de développement. Les pays développés et les institutions internationales ne devraient pas prendre pour prétexte des considérations ou des conditionnalités d'ordre écologique pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays en développement; les considérations écologiques ne devraient pas non plus conditionner l'octroi de l'aide ou le financement du développement, ou être invoquées pour imposer des barrières douanières ayant une incidence sur les exportations et le développement des pays en développement.

25. M. KRYZHANIVSKIY (Ukraine) dit que son pays, qui vient de célébrer le premier anniversaire de la reconquête de son indépendance, est foncièrement attaché au modèle de développement économique axé sur le marché. L'Ukraine est également résolue à accélérer le processus de privatisation et à accroître l'indépendance des agents économiques en renforçant l'influence des structures administratives sur le secteur public de l'économie grâce à l'emploi de leviers économiques. Les priorités de la politique économique consistent notamment à encourager l'esprit d'entreprise, à libéraliser les activités économiques des sociétés étrangères, à créer des conditions favorables aux investissements étrangers et à se retirer de la "zone rouble unique".

26. Pour mener à bien ces réformes économiques fondamentales et accélérer son intégration dans l'économie mondiale, l'Ukraine compte essentiellement sur ses propres forces et sur la valeur et la vitalité de son peuple. En même temps, elle souhaite coopérer avec des institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). L'Ukraine ne cherche pas à obtenir des subventions ou une aide humanitaire mais s'adresse à ces organisations en vue d'établir une coopération dans le cadre de programmes économiques prometteurs.

27. L'Ukraine, ainsi que tous les autres pays, devrait bénéficier de façon plus tangible des programmes et projets de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. La vaste entreprise de transition vers l'économie de marché devrait recevoir un appui substantiel de la part des organismes des Nations Unies et donner lieu à des projets concrets.

(M. Kryzhanivskiy, Ukraine)

28. La délégation ukrainienne est heureuse de constater que, lors de la session de fond du Conseil économique et social, de nouvelles idées ont été émises quant au rôle de l'Organisation dans le domaine du renforcement de la coopération internationale pour le développement, qui ont permis d'améliorer considérablement les méthodes de travail du Conseil. La délégation ukrainienne espère que la Commission examinera ces nouvelles conceptions et les fera aboutir.

29. Les efforts de restructuration du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies et de réforme administrative et financière doivent prendre en considération l'intérêt de tous les pays, notamment de ceux qui reçoivent une aide internationale. Ces réformes devraient contribuer à harmoniser les intérêts économiques de tous les membres de la communauté internationale.

30. L'Ukraine ne peut accepter la méthode proposée pour calculer les contributions des Etats issus de l'ex-Union soviétique : les recommandations les plus récentes du Comité des contributions auraient pour effet de l'accroître de plus de 50 %. Ces recommandations sont en contradiction avec les critères actuellement utilisés et avec le consensus qui s'était dégagé lors de la précédente session de l'Assemblée générale.

31. Les problèmes économiques et sociaux ne pourront être résolus que si des ressources supplémentaires sont disponibles. Dans certains pays, la tendance récente à la réduction des dépenses militaires offre de nouvelles perspectives à cet égard. Il est essentiel que cette tendance se généralise et que les nouvelles ressources soient utilisées pour financer les programmes du système des Nations Unies.

32. La promotion d'un développement durable et écologiquement rationnel devrait être l'une des tâches prioritaires de l'Organisation des Nations Unies. Les documents de travail de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement constituent un bon point de départ pour les activités futures. Afin de sauvegarder l'"esprit de Rio", il est nécessaire d'instituer un mécanisme administratif chargé d'appliquer les décisions de la Conférence et, notamment, les dispositions d'Agenda 21.

33. La structure des organismes des Nations Unies s'occupant de la protection de l'environnement devrait être renforcée. La création de la Commission du développement durable constitue une première étape. La Commission devrait devenir le principal organe de coordination de toutes les activités de protection de l'environnement menées par les organismes des Nations Unies. Il faudrait réaliser une étude de synthèse sur la possibilité de réunir le Conseil de sécurité une fois par an au moins pour examiner les problèmes qui, dans le domaine de l'environnement, constituent une menace potentielle à la paix et à la sécurité. La délégation ukrainienne appuie l'idée de créer un organisme qui serait chargé d'établir, au plan international, les responsabilités en cas de dommages causés à l'environnement – par exemple, un tribunal international chargé des questions d'environnement. Elle préconise également la création d'une force internationale – les "casques verts" de l'ONU – qui pourrait intervenir rapidement en cas d'urgence et de différends ayant trait à l'environnement.

(M. Kryzhanivskiy, Ukraine)

34. Pour l'Ukraine, il est particulièrement important que l'Organisation des Nations Unies participe davantage à la mobilisation de la coopération internationale afin d'atténuer les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Il faut prendre des mesures d'ordre pratique précises pour atténuer les effets de cette catastrophe, et espérer que le Secrétariat étudiera de nouvelles approches dans ce domaine. L'Ukraine connaît des difficultés économiques et compte sur l'assistance financière et matérielle de la communauté internationale. Il faut préparer une réunion internationale de représentants de milieux d'affaires et d'organismes à vocation sociale internationaux afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'application du Plan commun de coopération internationale pour atténuer les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

35. M. Periz-Ballon (Uruguay) reprend la présidence.

36. M. MONGBE (Bénin) dit que la communauté internationale devrait oeuvrer pour la mise en oeuvre effective et conséquente des conclusions et recommandations et décisions contenues dans l'Engagement de Cartagena. Dans ce cadre, sa délégation se félicite de la création par le Conseil du commerce et du développement de quatre commissions permanentes et de cinq groupes de travail spéciaux conformément aux recommandations formulées par la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

37. La dépendance à l'égard de la production et de la commercialisation des produits de base est plus accentuée pour l'Afrique que pour toutes les autres régions en développement. La résolution du problème des produits de base demeure donc un facteur capital du succès des efforts que l'Afrique déploie en vue de réaliser la croissance économique et le développement durable. La Commission permanente sur les produits de base devrait orienter ses travaux en vue de trouver des solutions justes et durables à la chute vertigineuse du prix des produits de base, à la caducité des anciens accords de produits de base ou au manque de progrès réels dans l'élaboration de nouveaux accords devant garantir des prix justes et rémunérateurs. Pour que le secteur des produits de base puisse contribuer à la réalisation des objectifs globaux de développement y compris la satisfaction des besoins fondamentaux et l'élévation du niveau de vie des populations, et servir de tremplin à l'industrialisation, il faudra une base solide de prix pour les produits de base.

38. En ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, la priorité des priorités revient à la réalisation à court terme de la sécurité alimentaire dans la mesure où l'aide alimentaire fournie dans les situations d'urgence et en cas de catastrophe naturelle ne résout pas à long terme la lutte contre la faim, la malnutrition et l'autosuffisance alimentaire. S'agissant des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement, les mesures qui seront prises devront être en conformité avec les recommandations et décisions prises au Sommet de Rio.

39. L'un des premiers actes consécutifs à la Conférence de Rio sera la formation formelle de la commission de haut niveau du développement durable dont les modalités de fonctionnement seront déterminées au cours de la session en cours de l'Assemblée générale.

(M. Mongbe, Bénin)

40. Le Bénin, qui fait partie des 155 Etats qui ont signé la Convention-cadre sur les changements climatiques, se propose de la ratifier au début de 1993. Etant donné que les 50 ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur de la Convention ne seront probablement pas obtenues avant la fin de 1992, la sixième session du Comité intergouvernemental de négociation devrait être reportée à 1993.

41. L'élimination de la pauvreté dans les pays en développement constitue un objectif important. C'est pourquoi le Bénin apporte son appui total au chapitre d'Agenda 21 qui traite du problème complexe et multidimensionnel de la pauvreté. Il est clair que toute action de la communauté internationale visant à le résoudre doit passer par la confection de programmes de lutte particuliers à chaque pays et l'appui à l'action nationale par des efforts internationaux. Etant donné la fin de la guerre froide et la détente internationale, des ressources suffisantes pourront sans doute être libérées pour être affectées à cette tâche commune, à savoir l'élimination de la pauvreté et son cortège de faim, de malnutrition et de maladies.

42. Il est indispensable de renforcer la coopération internationale en vue de trouver une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement. En ce qui concerne l'Afrique, la communauté internationale devrait appliquer le nouveau programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et organiser une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique. Les activités opérationnelles de développement devront tenir compte des recommandations d'Agenda 21, qui préconise la pleine intégration des considérations socio-économiques et des questions d'environnement dans les plans économiques. Les Nations Unies doivent jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, la faim et l'analphabétisme, pour l'amélioration de la santé et une plus grande équité dans la répartition des revenus, la mise en valeur des ressources humaines et l'établissement d'un nouveau partenariat entre les pays développés et ceux en développement. Une conférence internationale pour le financement du développement sera le cadre idéal pour discuter du financement nécessaire à la réalisation de ces objectifs. La création du Département des affaires humanitaires est la preuve de l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache aux activités de secours en cas de catastrophe. L'accent devrait être mis, conformément aux objectifs de la Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles, sur la prévention et l'atténuation des catastrophes car l'assistance économique spéciale n'arrive pas toujours à couvrir les besoins engendrés par les catastrophes et ces programmes n'ont pas toujours l'impact souhaité.

43. M. PERKINS (Etats-Unis d'Amérique) dit que dans cette période d'intégration économique, l'instabilité monétaire internationale, la privatisation des entreprises publiques et les questions économiques et financières prennent une place de plus en plus importante dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis s'attacheront principalement à assurer dans le domaine économique la sécurité, des débouchés et la compétitivité. La prospérité ainsi que la recherche de la paix et la non-prolifération indispensables à la paix internationale reposent sur un ordre économique international axé sur la croissance qui protège l'environnement et dans lequel le secteur privé est le moteur de la croissance de l'économie des pays en développement et des pays à économie naissante. Les Etats-Unis se proposent de lancer une initiative spéciale sur la privatisation afin d'aider les pays en

(M. Perkins, Etats-Unis)

développement et les pays à économie naissante à réaliser une transition économique fondée sur des politiques nationales judicieuses, à élargir leurs débouchés commerciaux et les possibilités d'investissement et à attirer les investissements étrangers directs dont ils ont tant besoin. La lutte contre la pauvreté passe également par des améliorations au plan qualitatif de la santé, de l'éducation et de la nutrition. Depuis longtemps, les Etats-Unis sont le plus important donateur d'aide au développement et sont sur le point d'approuver une augmentation de 12,3 millions de dollars de leur engagement au Fonds monétaire international. Ils envisagent de réformer les organismes d'aide à l'étranger en accordant une plus grande place à l'aide à l'environnement et appuie vigoureusement les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la faim et la malnutrition. Les Etats-Unis poursuivront l'appui qu'ils fournissent depuis longtemps à l'aide humanitaire d'urgence et invitent les Etats Membres à faire connaître les stocks de ressources destinées aux urgences humanitaires. Ils étudieront de nouveaux moyens leur permettant d'assurer le financement approprié des opérations humanitaires.

44. La délégation américaine tient à ce qu'il y ait un suivi effectif de la Conférence de Rio et appuie énergiquement la création d'une Commission du développement durable en tant que commission technique du Conseil économique et social chargée de promouvoir l'application d'Agenda 21 et l'intégration de l'économie et de l'environnement. Cette commission devrait servir de lieu de rencontre pour les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les institutions financières ainsi que les organisations non gouvernementales intéressées. Les Etats-Unis espèrent ratifier la convention-cadre sur les changements climatiques et se félicitent de la convocation de la sixième session du Comité intergouvernemental de négociation à Genève en décembre. Ce comité est le cadre tout désigné pour préparer l'entrée en vigueur de la convention. Les Etats-Unis continueront à verser des contributions volontaires au fonds spécial créé aux termes de la résolution 45/212 de l'Assemblée générale et prient instamment les autres gouvernements et organisations à faire de même.

45. La délégation américaine se félicite de la réforme de l'administration de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général entreprend actuellement et demande aux autres Etats de travailler à une véritable réforme de l'ensemble du système. Il faut réaménager le Secrétariat, le Conseil économique et social et les activités opérationnelles de l'Organisation au niveau des services extérieurs, en insistant sur la rentabilité et l'autonomie, et notamment une plus grande décentralisation du système de développement des Nations Unies au niveau national. Les Etats-Unis étudieront la proposition qu'ils ont récemment faite, à savoir réformer la représentation au niveau des services extérieurs du système de développement des Nations Unies. Ils demandent au Comité d'étudier le rôle et le mandat futurs du Conseil mondial de l'alimentation; ils sont déçus que le Conseil mondial de l'alimentation n'ait pu s'acquitter comme prévu des fonctions et des missions qui lui ont été confiées. Ils appuient les mesures prises par le Comité pour confier à nouveau au Conseil économique et social la fonction de coordination des politiques du Conseil mondial de l'alimentation et au Comité administratif de coordination celles de la coordination interinstitutions.

46. M. NANDOE (Suriname) approuve la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et dit que les questions économiques et sociales méritent autant d'attention que celles qui concernent la paix et la

(M. Nandoe, Suriname)

sécurité. L'économie mondiale reste fragile : dans le monde industrialisé, la croissance est encore lente et le taux de chômage élevé et la situation de la plupart des pays en développement n'est guère plus brillante. Si la responsabilité du développement incombe au premier chef aux pays en développement, leurs politiques doivent pour réussir s'inscrire dans un contexte mondial favorable. Les réformes qu'exigent les ajustements structurels entraînent des coûts sociaux considérables et risquent de fragiliser davantage les démocraties de ces pays si aucun soutien extérieur ne vient atténuer ces coûts. On a accordé jusqu'ici trop d'importance à la croissance et pas assez aux problèmes fondamentaux de l'élimination de la pauvreté et de la distribution équitable des fruits du développement.

47. L'émergence de nouveaux centres de pouvoir économique dans les pays industrialisés et de blocs économiques sous-régionaux dans le monde en développement a favorisé une multipolarité économique apte à libéraliser les échanges et à insuffler un nouveau dynamisme au commerce multilatéral. La position des pays en développement risque cependant d'en être affaiblie dans la mesure où ils n'ont ni les moyens financiers ni les moyens techniques de livrer une concurrence efficace sur le marché mondial. Obligés en outre de remettre une partie non négligeable de leurs ressources financières à leurs donateurs, ils risquent de se voir évincés des marchés internationaux des capitaux par les pays récemment industrialisés et par les pays d'Europe centrale et orientale. Quant aux prévisions de hausse des taux d'intérêt, elles assombrissent les perspectives des pays en développement qui dépendent de l'aide officielle au développement. L'orateur se demande s'il existe une volonté politique assez forte pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de certains programmes des Nations Unies, et notamment Action 21. Il rappelle que le Président du Groupe des 77 a instamment prié les puissances économiques de résoudre leurs différends, notamment en matière de commerce agricole, et de conclure les négociations d'Uruguay, le démantèlement des mesures protectionnistes ayant une importance vitale pour les pays en développement. Il rappelle aussi qu'il a lancé un appel en faveur de l'instauration d'un système d'échanges multilatéraux ouvert et transparent.

48. M. FERNANDEZ DE COSSIO (Cuba) dit que les promesses faites aux pays du tiers monde à la fin de la période de la guerre froide sont restées lettre morte et que les pays en développement n'ont joué qu'un rôle mineur sinon nul dans les décisions prises par les institutions financières internationales au cours des négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral ou lors des sommets des sept pays les plus industrialisés. Les flux de ressources financières et technologiques se poursuivent essentiellement entre pays du Nord, à quoi vient se greffer un opportunisme politique privilégiant l'octroi de l'aide aux économies dites "en transition" plutôt qu'aux pays les plus nécessiteux. Les pays du tiers monde sont encore plus marginalisés qu'ils n'étaient deux ans auparavant. Le nouvel ordre mondial est de toute évidence un ordre élitiste dont les pauvres sont exclus. La récession qui touche les pays industrialisés ne fait qu'aggraver la crise structurelle du sous-développement et bien qu'elle soit essentiellement due dans ces pays à des déséquilibres internes, rien n'a été fait pour forcer les économies les plus puissantes à adopter les ajustements nécessaires. Le résultat est donc l'accroissement de la pauvreté et de la faim pour la grande majorité des peuples de la terre.

(M. Fernandez de Cossio, Cuba)

49. Tout en plaçant beaucoup d'espoir dans le rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération internationale pour le développement, la délégation cubaine dénonce les tentatives faites pour la détourner de ce rôle et restreindre son mandat en limitant ses activités à l'apport d'une aide humanitaire et technique conditionnelle. Assimiler la diplomatie de la prévention et les opérations de maintien de la paix à la coopération internationale est contraire à l'esprit et à l'intention de la Charte. Un tel point de vue a de plus pour effet de saper le fondement juridique de la coopération internationale, instauré à l'issue de plusieurs années d'efforts et de dialogue.

50. Si la Commission souhaite véritablement promouvoir l'efficacité de la coopération internationale pour le développement et renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, ses travaux de la session courante doivent être axés sur la mise en application des décisions adoptées et le respect des engagements pris par tous, une attention toute particulière étant accordée aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

51. Au cours des dernières années, on a tenté à plusieurs reprises de transformer la Commission en tribune pour les modèles néo-libéraux inspirés du Nord, ce qui s'inscrit dans la droite ligne du processus de recolonisation qui caractérise le nouvel ordre mondial. La conditionnalité, de plus en plus souvent attachée à l'aide extérieure, oblige les pays du tiers monde à libéraliser et à restructurer leurs économies moyennant un coût humain et social considérable. En contrepartie ils ne bénéficient que d'une croissance économique sporadique et artificielle qui ne résout en rien les problèmes du sous-développement. Ces modèles économiques d'inspiration idéologique considèrent l'efficacité comme une fin justifiant tous les moyens aussi injustes soient-ils et se fondent sur l'hypothèse qu'un marché totalement libre ne peut qu'engendrer l'efficacité. L'expérience prouve cependant que de tels modèles ont pour effet d'accroître la richesse du quart de l'humanité, de sacrifier les trois quarts restants aux spéculateurs, d'augmenter le chômage, de créer des millions de pauvres et de sans-abri dans les pays riches comme dans les pays pauvres, de promouvoir des styles de vie condamnés à court terme, de dilapider des ressources non renouvelables et de menacer de destruction écologique la planète. L'économie du pays le plus riche du monde montre déjà les signes des conséquences sociales et politiques de telles doctrines.

52. Les changements politiques survenus en Europe de l'Est et l'effondrement de l'Union soviétique ont entraîné la rupture subite des liens économiques traditionnels que Cuba entretenait avec eux, ce qui n'a fait qu'aggraver les traverses du sous-développement dans ce pays. En deux ans à peine, les produits cubains ont perdu 70 % de leur pouvoir d'achat. Cuba n'a cependant pas renoncé pour autant à ses priorités de développement et a réussi à maintenir ses programmes de sécurité sociale, de santé et d'éducation. Pour couronner le tout, Cuba subit depuis 30 ans l'embargo économique criminel que lui imposent les Etats-Unis. Cet embargo vient d'ailleurs d'être renforcé dans le but de précipiter une crise sociale et politique. Bien que l'Assemblée générale déplore régulièrement l'utilisation de mesures économiques comme moyen de coercition contre un pays en développement et incite la communauté internationale à prendre des mesures urgentes en vue d'éliminer de telles pratiques, l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble manque à son devoir en négligeant d'adopter des mesures efficaces et urgentes pour mettre fin à l'embargo imposé à Cuba.

53. M. GHAREKHAN (Inde) dit qu'à l'instar de la plupart des pays en développement, l'Inde a entrepris des réformes d'envergure visant la déréglementation, la privatisation, la libéralisation des marchés et du secteur extérieur et l'encouragement des investissements étrangers directs. Pour mener à bien ses efforts, l'Inde a besoin que ses partenaires des pays développés continuent de faire preuve de compréhension et poursuivent leur coopération. Si le climat économique international reste défavorable aux pays en développement, les efforts nationaux sont voués à l'échec. Le dérèglement récent des marchés monétaires a mis en lumière la nécessité d'intensifier la surveillance macro-économique et la coordination, ce que propose le Groupe des 77. Parallèlement à sa mission d'assistance humanitaire, de résolution des différends et de secours en cas de catastrophe, l'Organisation des Nations Unies doit favoriser davantage les progrès des pays en développement et poursuivre le débat en cours sur les complexités et les anomalies de l'économie mondiale, sans perdre de vue la vision globale de ses fondateurs.

54. Un financement stable et garanti est une composante essentielle du bon fonctionnement des Nations Unies. Le tarissement prolongé des ressources ne peut qu'entraîner la réduction des activités. Il faut également se pencher sur les problèmes du double emploi, du gaspillage et de l'éparpillement des ressources. L'assistance multinationale doit être apportée de manière bénévole, souple et inconditionnelle et la programmation de même que l'exécution des activités opérationnelles doivent incomber aux pays en développement.

55. Les Nations Unies puisent leur force dans les principes du multilatéralisme auxquels le recours à des mesures unilatérales et conditionnelles risque de porter préjudice. La formation de blocs commerciaux régionaux tendant à se replier sur eux-mêmes constitue un danger, surtout dans le monde en développement. L'Inde attache beaucoup d'importance à ce que les négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral aboutissent à des résultats équilibrés. Les pays en développement ont besoin de meilleurs débouchés, d'un traitement spécial et différencié, d'instruments de politique commerciale souples et d'une plus grande libéralisation des échanges dans le domaine de l'agriculture et des textiles. La marée montante du protectionnisme doit être endiguée.

56. L'Inde accorde une importance particulière aux aspects des droits concernant la propriété intellectuelle qui ont une incidence commerciale. La nécessité de protéger la propriété intellectuelle doit être évaluée par rapport au besoin qu'ont les pays en développement de légiférer en fonction de leurs besoins propres, en tenant dûment compte des dimensions du développement et des politiques publiques.

57. Les pays en développement donnent la priorité à l'accroissement des flux de ressources. La délégation de l'Inde espère que les gouvernements seront incités à atteindre l'objectif fixé, à savoir consacrer 0,7 % du PNB à l'assistance officielle au développement. Les pays développés doivent encourager les investissements privés dans les pays en développement. La base de ressources des institutions financières multilatérales doit être consolidée et, à l'occasion de la dixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, le montant des prêts consentis par celle-ci à des conditions de faveur doit être augmenté en termes réels. En dépit de l'optimisme suscité par la conclusion de certains arrangements concernant la dette officielle et commerciale, l'endettement extérieur des pays en

(M. Gharekhan, Inde)

développement continue de faire peser une lourde menace sur leur viabilité économique. Tous les pays débiteurs et les types d'endettement doivent faire l'objet d'une stratégie globale de réduction de l'endettement motivée par des considérations économiques plutôt que politiques. Il est particulièrement important d'examiner les besoins des pays à faible revenu qui, comme l'Inde, se sont acquittés de leurs engagements de débiteurs dans les délais prescrits.

58. Action 21 et les divers accords conclus à la Conférence de Rio doivent être appliqués d'urgence. A cette fin, l'engagement qui a été pris de fournir les ressources et les techniques nouvelles et additionnelles voulues aux pays en développement à des conditions non commerciales et préférentielles doit être honoré. La décision prise par les pays développés de commencer à s'acquitter de leurs engagements financiers à la session en cours de l'Assemblée générale est une façon de donner suite aux conclusions de la Conférence. La Commission du développement durable devrait être un organe de coopération et non pas de récriminations mutuelles et de tentatives d'ingérence. Elle devrait être suffisamment étoffée pour être représentative, sa composition être établie en fonction du principe de la représentation géographique équitable, et son siège être installé dans un lieu favorisant la plus large participation à ses travaux. Elle devrait examiner périodiquement les engagements intersectoriels, en particulier en matière de finance et de technologie, et pourrait examiner les répercussions globales des politiques nationales de développement durable.

59. Il est généralement admis que la consommation d'énergie dans les pays en développement ne peut qu'augmenter. L'Inde attache une très grande importance à une utilisation plus poussée des sources non conventionnelles d'énergie, en particulier solaires et éoliennes. Par le biais de la recherche-développement, elle s'efforce résolument de faire en sorte que l'utilisation de ces sources d'énergie devienne une réalité technique et économique. La délégation indienne espère que la recherche internationale, le partage de l'information et le multifinancement seront facilités, tant à l'échelon bilatéral qu'à l'échelon multilatéral.

60. M. GALBADRAKH (Mongolie) dit que la conjoncture économique a été dans l'ensemble d'une grande complexité au cours de l'année écoulée et que la récession économique qui sévit dans les pays industrialisés a continué à élargir le gigantesque fossé qui sépare le Nord et le Sud. Les pays les moins avancés et ceux qui passent actuellement à une économie de marché, comme la Mongolie, continuent d'éprouver des difficultés à démanteler leurs anciennes structures économiques et à jeter les bases de nouveaux modes de développement.

61. Bon nombre de pays en développement se sont résolument efforcés d'appliquer des politiques de restructuration radicale de leur économie et de lutte contre l'inflation, et de créer un climat propice aux investissements étrangers. S'il est vrai que tous les pays sont responsables de leur développement économique et social, il est également vrai que la communauté internationale est collectivement responsable de la croissance et du bien-être dans les pays en développement. Il est de plus en plus évident que la prospérité des pays développés est inséparable de celle des pays en développement. La volonté de ces derniers d'atteindre des objectifs clefs de développement a été soulignée dans les documents finaux de la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, ainsi que dans des textes importants récemment publiés par l'ONU.

(M. Galbadrakh, Mongolie)

62. Des méthodes d'approche réalistes et des solutions novatrices doivent être mises au point pour régler le problème international de l'endettement, qui menace la stabilité de l'économie mondiale tout entière. La délégation mongole se félicite des négociations sur le rééchelonnement et l'annulation de la dette et des progrès réalisés dans cette voie. Des idées telles que la conversion de la dette en prises de participation et en investissements écologiques et la conversion de créances pour le financement de projets de développement devraient bénéficier d'un appui plus ferme.

63. La Mongolie est favorable à la conclusion d'accords régionaux d'intégration et se félicite de l'apparition de blocs commerciaux dans le monde. Cependant, la libéralisation du commerce multilatéral serait gravement compromise si les accords commerciaux et économiques conclus dans certaines régions devaient avoir pour résultat de dresser des obstacles au commerce entre ces régions et d'autres parties du monde plus importants que ceux qui existent actuellement. La délégation mongole estime que les obstacles commerciaux opposés aux pays qui ne sont pas parties prenantes à ces accords doivent être réduits et que de nouveaux accords régionaux doivent être conclus parallèlement. Dans cet ordre d'idées, les grandes puissances commerciales doivent intensifier leurs efforts pour parvenir à une conclusion satisfaisante et équilibrée des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay.

64. La Mongolie attache une grande importance aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Une application constructive et opportune des programmes d'Action 21 serait de nature à favoriser le développement durable. Il est à espérer qu'au cours de sa session en cours, l'Assemblée générale adoptera les décisions voulues touchant l'organisation des activités de suivi de la Conférence et, en particulier, les fonctions et la composition de la Commission du développement durable. La composition de la Commission doit être telle que les intérêts de tous les pays, et en particulier des pays en développement, seront pris en compte. La délégation mongole attend beaucoup de sa coopération avec d'autres délégations pour ce qui est de conclure une convention de lutte contre la désertification.

65. La Mongolie se félicite du rôle grandissant joué par l'ONU dans les activités de coopération internationale visant à relancer la croissance de l'économie dans les années 90. Grâce aux compétences qu'elle a acquises pendant plus d'un demi-siècle, l'Organisation est la mieux qualifiée pour servir de tribune aux débats sur les stratégies et politiques de développement. Elle doit par conséquent entreprendre des réformes audacieuses, novatrices, au besoin douloureuses, pour accroître l'efficacité de son action, en particulier dans les domaines économique et social. La Mongolie se félicite de la restructuration entreprise par l'Organisation et appuie l'opinion selon laquelle il faudrait revoir la structure et l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et poursuivre la rationalisation des organes subsidiaires. Les débats de haut niveau et sur la coordination qui ont eu lieu à l'occasion de la première session de fond du Conseil économique et social tenue en juillet ont eu une grande importance pour la restructuration.

66. Mlle Diop (Sénégal), Vice-Présidente, prend la présidence.

67. M. BRAISH (Afghanistan) dit que le fléchissement de l'activité économique, la détérioration des termes de l'échange, les taux élevés de chômage et d'inflation, le tarissement des flux multilatéraux de ressources consenties à des conditions de faveur aux fins du développement, le caractère incertain et l'insuffisance des ressources alimentaires, la rigidité et le caractère défavorable des conditions posées au transfert de technologie et le renforcement des conditionnalités sont autant de facteurs qui ont contribué à entraver les tentatives de croissance économique et de développement économique et social des pays en développement. Dans bon nombre d'entre eux, le PNB par habitant est en baisse, les recettes des exportations ont chuté vertigineusement - même dans les pays tributaires de matières premières qui s'efforcent de les accroître - et le fardeau du service de la dette s'est alourdi dans des proportions dramatiques. Les tentatives d'accroissement des recettes des exportations dans les secteurs agricole et industriel ont été sapées par l'érosion de la discipline multilatérale qui s'est traduite par une montée du protectionnisme, en particulier sous la forme d'obstacles non tarifaires sélectifs et discriminatoires.

68. Les problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral sont particulièrement aigus; des mesures telles que celles qui sont préconisées dans les résolutions de l'Assemblée générale devraient être prises sans délai pour les atténuer. Aucune politique de développement ne peut être juste et réaliste si elle ne prend pas les besoins, problèmes et droits particuliers de ces pays en considération. Pour ce qui est de relancer le développement, la croissance et le commerce internationaux, il faut respecter les principes d'indépendance et de souveraineté nationale, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains, d'égalité et de non-discrimination.

69. La coopération économique et technique entre pays en développement est le meilleur moyen de garantir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et technologiques de ces pays. Son développement contribuerait à renforcer leur solidarité et leur autonomie collective et diversifierait leurs relations économiques. Elle serait également considérée comme l'expression de leur volonté politique de parvenir à l'indépendance économique. Toutefois, elle donnerait de meilleurs résultats si elle se doublait d'une coopération constructive entre pays développés et pays en développement. A cet égard, l'Afghanistan se félicite d'Action 21.

70. Le rétablissement de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, de son indépendance politique et de son statut de pays non aligné et islamique a coûté très cher à l'Afghanistan. Les 14 années de guerre qu'il a traversées ont entraîné d'énormes destructions, causé la mort de plus d'un million de personnes et laissé plus de 2 millions de handicapés; en outre, près de 6 millions de personnes se sont réfugiées dans les pays voisins et 2 millions se sont déplacées à l'intérieur du pays. L'Afghanistan doit maintenant reconstruire son infrastructure économique et sociale tout entière. L'intervenant M. Braish remercie les pays qui ont soutenu la population afghane et exprime l'espoir que les Etats Membres apporteront leur plein appui aux projets de résolution qui doivent être présentés au titre du point 141 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 25.